

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Etaient présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS , Monsieur Augustin BOUSBAIN, Madame Eliane SAUTERON, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Philippe FERRER, Madame Camille LEBORGNE, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 14 h10 : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 10h11

2022-12 COMPTE DE GESTION 2021 POUR LE BUDGET ANNEXE DU CCAS « LES CROCUS »

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article L313-12 du Code de l'action sociale et des familles et modifié par l'arrêté du 13 août 2004

Vu la délibération n° 2007-27 du 14 décembre 2007 portant création du budget annexe au CCAS en vue d'assurer la gestion du centre d'accueil de jour « les Crocus »

Vu la délibération n° 2021-23 du 06 janvier 2022 approuvant le budget primitif 2021,

Vu le compte de gestion 2021 du budget annexe du CCAS « les Crocus », présenté par Madame la Trésorière Principale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Constate** la concordance parfaite entre le compte administratif 2021 du budget annexe au CCAS « les Crocus » et le compte de gestion 2021 du budget annexe au CCAS « les Crocus » de Madame la Trésorière Principale arrêté aux sommes suivantes (hors cumul de l'exercice antérieur) :

	Dépenses exercice 2021 (A)	Recettes exercice 2021 (B)	Résultats exercice 2021 (B-A = C)	
Fonctionnement	175 467,10	175 336,17	- 130,93	
Investissement		3 000,00	3 000,00	
total	175 467,10	178 336,17	2 869,07	

- **Prend acte** du compte de gestion de la Trésorière, Madame Isabelle BAILLOUX, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : 6 JUIL 2022
de la publication le : 6 JUIL 2022

Le Président,
David ROS.

